

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@CaroleDelga

Paris, le 9 octobre 2014 N° 099

Les principales organisations professionnelles du secteur du Commerce réunies à Bercy pour une table-ronde sur les promotions et prix de références

Les principales organisations professionnelles du commerce ont été réunies, mardi 7 octobre 2014 à Bercy, afin d'échanger sur les évolutions possibles de la réglementation relative aux promotions et aux prix de référence.

Suite à la demande de certaines fédérations, Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, s'était engagée à organiser un groupe de travail sur le sujet.

Au cours de cette table ronde, il a été rappelé aux professionnels, qu'à la suite de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) du 10 juillet dernier ⁽¹⁾, la France a l'obligation d'abroger partiellement sa règlementation relative aux annonces de réduction de prix à l'égard du consommateur.

La réglementation française impose au commerçant le choix entre plusieurs prix de référence. Or la « directive PCD » interdit d'adopter des mesures plus restrictives que celles qu'elle définit, ce qui ne permet donc pas de conserver en l'état cette obligation.

La table ronde a été l'occasion de rappeler ce nouveau contexte juridique et de débattre sur les voies et moyens d'y répondre, notamment au travers de l'élaboration, par les acteurs du commerce, d'un guide de bonnes pratiques.

(1) l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne par lequel elle a condamné la Belgique pour avoir maintenu en vigueur une législation contraire à la directive du 11 mai 2005 relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs dans le marché intérieur (dite « directive PCD »).

<u>Contacts presse cabinet de Carole DELGA</u>: Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - <u>sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr</u>

